

**Note campagne d'emplois**  
**Comité Technique du 12 novembre 2020**

La campagne d'emplois proposée est conforme aux orientations budgétaires présentées dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dernières années, un effort important a été fait, à la fois pour assurer une déprécarisation des personnels (augmentation des quotités de travail, ouverture d'un nombre important de concours, amplification du protocole personnels non titulaires) ainsi que pour densifier les équipes administratives et techniques (de 2017 à 2019) ainsi que enseignant.es et/ou chercheur.ses (en 2020 surtout). Il s'agissait de renforcer la capacité de l'établissement à faire face aux enjeux techniques qui se présentent pour l'université (notamment pour la DSI, la DIMMO et la DFVE), à renforcer les taux d'encadrement, à densifier les activités de recherche et à mener, plus généralement, les projets attendus par la communauté universitaire (étudiant.es, personnels BIATSS et enseignant.es/chercheur.ses).

Comme recherché, la masse salariale atteint désormais un plafond et doit être stabilisée.

En 2021, les campagnes d'emploi BIATSS et enseignant.es-chercheur.ses visent donc un objectif de stabilité, intégrant quelques redéploiements, tant pour les personnels BIATSS que les personnels enseignants et/ou chercheurs.

Concernant les BIATSS plus spécifiquement, la campagne d'emploi poursuit les dispositifs favorisant la déprécarisation des personnels notamment via l'augmentation de quotités de travail et l'ouverture de concours, 15 pour 2021.

Concernant les enseignant.es-chercheur.ses, la campagne d'emploi repose pour l'essentiel sur les priorités opérées par les composantes. Elle se caractérise par le redéploiement de 3 postes au bénéfice des composantes souffrant d'un taux d'encadrement dégradé : Faculté de Droit (PR), ICOM (MCF) et ASSP (PRAG/PRCE). Les postes ont été redéployés depuis les 3 composantes plus encadrées (SEG, LESLA, Temps & Territoires).